



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

sports

Question écrite n° 28409

Texte de la question

M. Bruno Bourg-Broc demande à M. le ministre des sports le bilan du groupe de travail « sport, adolescence et famille » installé par ses soins le 6 mai 2003. Ce groupe devait remettre en octobre des « propositions pour valoriser l'activité sportive auprès des adolescents ». Présidé par le délégué interministériel à la famille, il comptait une trentaine d'éminentes personnalités dont les travaux et les propositions sont attendus avec intérêt.

Texte de la réponse

Le groupe de travail « sport, adolescence et famille » installé le 6 mai 2003 par M. Jean-François Lamour, ministre des sports, et par M. Christian Jacob, ministre délégué à la famille, a remis son rapport, qui s'inscrit notamment dans le cadre de la préparation à la conférence de la famille 2004, consacrée au thème de l'adolescence. Le constat réalisé montre que le taux d'abandon de la pratique sportive est élevé à l'adolescence et que les motivations évoluent vers le désir de sociabilité et le plaisir à pratiquer. Afin de limiter les désaffections constatées à cet âge, le groupe propose une évolution de l'offre sportive vers une plus grande prise en compte des attentes des jeunes. Ainsi, adhérant à l'objectif prioritaire du ministère des sports de renforcer la fonction éducative et sociale du sport, il préconise d'élargir les missions des associations sportives vers une plus grande implication des adolescents et des familles. Le rapport propose de donner toute sa place aux projets éducatifs et sportifs de ces structures - au premier rang desquelles les 170 000 clubs de notre pays - dont le développement quantitatif et qualitatif permettrait de prévenir cet abandon de la pratique en organisant un accueil des jeunes leur conférant des droits et des devoirs (charte d'adhésion, contrat...), en répondant à leur exigence de plus grande convivialité et en leur permettant de s'engager dans la vie tant sportive qu'administrative de l'association (prise de responsabilité progressive). Les fédérations et les clubs sont invités à devenir les partenaires des collectivités locales et des associations de quartier pour leur permettre de mieux appréhender les pratiques dites « inorganisées », en éviter les dérives, et amener les jeunes qui le souhaiteraient à rejoindre les structures fédérales. Les suggestions faites au groupe lors des auditions pour améliorer l'accueil des jeunes handicapés au sein des associations sportives sont reprises. L'accompagnement par leur famille du parcours des adolescents doit devenir une composante à part entière du projet éducatif et sportif des associations. Pour cela, le groupe préconise d'inviter les parents à être présents au moment de l'inscription de leur enfant et de leur accorder à cette occasion un véritable statut, porteur de droits et de devoirs. Comme leurs enfants, ils signeraient la charte d'adhésion. Ils seraient informés des possibilités d'engagement sportif et administratif au sein des structures, et, en tant que bénévoles, une protection assurantielle spécifique et des formations adaptées leur seraient alors proposées. Dans ce but, l'aménagement de lieux de convivialité et l'organisation, si les équipements le permettent, d'activités physiques pendant l'entraînement de leurs enfants, pourraient être encouragés. Une clarification, une harmonisation et une réévaluation des aides financières existantes (coupon sport, chèque sport, aides des caisses d'allocations familiales...), permettraient d'alléger l'effort financier de certaines familles. De leur côté, les tarifs d'inscription dans les associations sportives pourraient privilégier la dimension familiale (licence familiale, carte famille, inscription commune dans plusieurs clubs...). La coordination entre les différents acteurs locaux nécessite d'être améliorée afin que tous les acteurs

du sport agissent en partenariat. Les aspects « sport et santé » s'appuient sur les mesures préconisées par le ministère de la santé en vue de lutter contre la sédentarité, le surpoids mais aussi l'obésité, pour faire en sorte que les associations sportives aient les moyens de devenir de véritables partenaires de santé vis-à-vis de tous les adolescents, sans exception. Le groupe a manifesté une volonté forte de voir le parcours éducatif et sportif faire l'objet d'un véritable projet de la part de l'adolescent. Un « livret du jeune sportif » permettrait d'assurer un lien entre les familles, les éducateurs et les jeunes pratiquants et serait, en outre, porteur de nombreuses informations (sur le sport pratiqué, la nutrition, la douleur, le dopage...). L'organisation et la promotion chaque année d'un « week-end du sport en famille » permettrait de mobiliser l'ensemble des acteurs du monde du sport et de la famille, autour d'activités physiques intergénérationnelles, donnant une visibilité certaine et une nette impulsion aux propositions retenues. D'autres événements locaux de promotion du sport chez les adolescents ou de la pratique en famille déclinerait en les ciblant les effets du « week-end du sport en famille ». La création d'un pôle national ressources « sport, adolescence et famille », dans le cadre de la politique impulsée par le ministère des sports constitue un signe fort et un effet de levier (évaluation, guide des bonnes pratiques, constitution d'un réseau de référents...) pour mettre en oeuvre les mesures décidées à la suite de ce rapport. En limitant les décrochages de la pratique fréquemment constatés à l'adolescence, en favorisant l'implication des adolescents et de leur famille par la mise en oeuvre de véritables projets éducatifs au sein des associations sportives, le groupe souhaite que soit soutenue une pratique sportive régulière à tous les âges de la vie et que soient largement diffusées les valeurs du sport. Cette ambition est partagée par le ministre des sports.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 28409

Rubrique : Jeunes

Ministère interrogé : sports

Ministère attributaire : sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 novembre 2003, page 8767

Réponse publiée le : 24 février 2004, page 1474